



## MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

### REGLEMENT DE CONCOURS - PHASE CANDIDATURE (soumis aux articles R2171-8 à R2172-19 du code de la commande publique)

Conception et réalisation d'une œuvre d'art dans le cadre de l'opération de construction d'un collège public à Loireauxence

Marché n° J393RD

**Date et heure limites de remise des candidatures :**

***lundi 16 décembre 2019 à 11h00***

Pouvoir adjudicateur (maître d'ouvrage)

Département de Loire-Atlantique  
Direction patrimoine immobilier  
Service développement patrimoine bâti  
3 quai Ceineray – CS 94109  
44041 NANTES CEDEX 1

Etendue de la consultation

Conception et réalisation d'une œuvre d'art dans le cadre de l'opération de construction d'un collège public à Loireauxence.

## **Table des matières**

**ARTICLE 1 - OBJET**

**ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**ARTICLE 3 – MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES PROJETS**

**ARTICLE 4 – INDEMNITES**

**ARTICLE 5 – MODALITES DE RETRAIT DES DOSSIERS ET DE REMISE DES CANDIDATURES**

## ARTICLE 1 - OBJET

---

Le Département a engagé la construction d'un nouveau collège public à Loireauxence, avec l'ouverture prévue en septembre 2021. Le coût total des travaux est de 7 922 758,13 euros HT.

L'intervention a pour objet la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation d'une œuvre dite 1% artistique, en conformité avec le décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques.

Le montant consacré à cette commande publique est de 67 335,39 euros TTC comprenant également les taxes afférentes et les indemnités pour les candidats non retenus.

Le champ artistique est ouvert à l'ensemble des disciplines et aucune thématique particulière n'est préconisée. Les propositions devront être respectueuses du projet architectural et ne pas rentrer en concurrence avec lui.

Le comité artistique signale la dimension environnementale de ce collège et la proximité de la Loire. L'artiste choisi devra aussi avoir une sensibilité forte pour la conception d'une œuvre en étroite relation avec la pédagogie développée dans les collèges et avec ses usagers. L'emplacement de l'œuvre est ouvert dans la mesure où il ne gêne pas la circulation des collégiens, s'inscrit dans le périmètre foncier du collège et tient compte des spécificités du bâti et de ses zones d'extensions déjà définies.

Le calendrier prévisionnel de déroulement du concours est le suivant :

- fin janvier 2020 : choix des candidats admis à présenter un projet,
- mi-mars 2020 : envoi du dossier de consultation aux artistes retenus,
- mi-juillet 2020 : date limite de réception des projets,
- mi-septembre 2020 : choix du lauréat,
- mai 2021 : livraison de l'œuvre.

Durée du marché : 18 mois

## ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

---

La candidature peut être présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2, soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME).

### Dossier administratif :

- Lettre de candidature. Le candidat pourra s'il le souhaite utiliser le formulaire DC1 (disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)),
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ou procédure équivalente pour les candidats étrangers,
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- Une garantie professionnelle ou n° d'immatriculation de l'artiste (attestation Maison des Artistes ou AGESEA, n° de SIRET, ou équivalent étranger)
- Pour chaque certificat demandé, acceptation de tout moyen de preuve équivalent.

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque co-traitant ou sous-traitant devra transmettre un dossier administratif et artistique.

En cas de groupement, la forme juridique souhaitée est le groupement conjoint avec mandataire solidaire.

### Dossier artistique :

- Un curriculum vitae détaillé (travaux, expositions, publications...),
- Un dossier complet comprenant une lettre de motivation pour le projet, une note indiquant les grandes intentions artistiques que l'artiste envisage prendre dans le cadre de la commande (format A4, une page R/V maxi) et un texte sur la démarche artistique de l'artiste,
- Description de maximum 4 œuvres réalisées ou projets d'œuvres (d'importance et/ou de contexte similaire) ou tout autre moyen équivalent (parcours artistique, etc...),
- Un visuel distinct (une seule vue, pas de montage, pas de texte) par œuvre ou projet d'œuvre (format JPEG 960 px X 575 px).  
Le nom du fichier permettra l'identification (nom.projet.année.lieu.jpeg).

### **ARTICLE 3 – MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES PROJETS**

---

Nombre de candidats admis à présenter un projet : 5

#### Phase de pré sélection des 5 candidats :

- Motivation de l'artiste pour ce projet spécifique d'établissement d'enseignement public à Loireauxence
- Références du candidat dans le domaine artistique retenu ou tout autre moyen permettant d'accréditer la capacité du candidat à travailler dans une démarche de création contemporaine en dialogue avec l'environnement du site

#### Phase d'étude de projets des 5 candidats retenus – Critères d'attribution :

- Adéquation et singularité de la démarche artistique avec le programme proposé. La proposition doit prendre en compte la force du projet architectural,
- Qualité de la proposition de médiation de l'artiste vers les publics (possibilité d'appropriation et de prolongements pédagogiques par l'ensemble de la communauté, outils...),
- Faisabilité technique dans le respect et la maîtrise du programme artistique, du calendrier de l'opération et du cadre budgétaire (en précisant les montants alloués aux honoraires de l'artiste et aux propositions de médiation),
- Qualité de la réponse en termes de longévité, de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'œuvre.

### **ARTICLE 4 – INDEMNITES**

---

La remise des prestations donnera lieu au versement d'une indemnité de 3 300 € TTC aux quatre candidats non retenus. Cependant, le maître d'ouvrage pourra décider, sur proposition du comité artistique, de supprimer ou de réduire ce montant en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté.

### **ARTICLE 5 – MODALITES DE RETRAIT DES DOSSIERS ET DE REMISE DES CANDIDATURES**

---

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :  
<https://marches.loire-atlantique.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :  
<https://marches.loire-atlantique.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus :  
<https://marches.loire-atlantique.fr>

<b>Date limite de réception des candidatures : 16 décembre 2019 (11h00)</b>
---

- Renseignements administratifs : Jean-Pierre MATHELIER (Direction patrimoine immobilier)  
Tél : 02 40 99 13 00 – Mail : [jpmathelier@loire-atlantique.fr](mailto:jpmathelier@loire-atlantique.fr)
- Renseignements liés au contexte artistique : Virginie Bourget (Direction culture)  
Tél : 02 40 99 13 30 - Mail : [virginie.bourget@loire-atlantique.fr](mailto:virginie.bourget@loire-atlantique.fr)